

# **Déclaration du Sommet de Bucarest**

## **publiée par les chefs d'État et de gouvernement participant à la réunion du Conseil de l'Atlantique Nord tenue à Bucarest le 3 avril 2008**

1. Nous, chefs d'État et de gouvernement des pays membres de l'Alliance atlantique, nous sommes réunis aujourd'hui pour élargir notre Alliance et renforcer encore notre capacité à faire face aux menaces existantes et émergentes pour la sécurité au XXI<sup>e</sup> siècle. Nous avons fait le point des progrès importants réalisés ces dernières années dans la transformation de l'OTAN, étant entendu qu'il s'agit là d'un processus qui doit se poursuivre. Conscients que le lien transatlantique conserve toute sa valeur, à l'instar de l'OTAN, qui reste le forum essentiel de consultations sur la sécurité entre l'Europe et l'Amérique du Nord, nous avons réaffirmé notre solidarité, notre cohésion, ainsi que notre attachement à la vision et aux valeurs démocratiques communes énoncées dans le Traité de Washington. Le principe de l'indivisibilité de la sécurité des Alliés est fondamental. Une solide défense collective de la population, du territoire et des forces de nos pays constitue la finalité première de notre Alliance et demeure la tâche la plus importante qui nous incombe en matière de sécurité. Nous réaffirmons notre foi dans les buts et les principes de la Charte des Nations Unies.
2. Aujourd'hui, nous avons décidé d'inviter l'Albanie et la Croatie à engager des pourparlers en vue de leur adhésion à notre Alliance. Nous adressons à ces pays nos félicitations pour ce résultat historique, qui vient couronner des années de travail intense et récompenser l'attachement manifesté à l'égard de notre sécurité commune et des valeurs qui sont celles de tous les pays de l'OTAN. L'adhésion de ces nouveaux membres renforcera la sécurité pour tous dans la zone euro-atlantique et permettra de nous rapprocher de notre objectif d'une Europe entière, libre et en paix.
3. Nous nous réjouissons à la perspective du sommet du 60<sup>e</sup> anniversaire, en 2009, qui viendra souligner que le lien transatlantique conserve toute son importance. Nous poursuivons la transformation de notre Alliance en admettant de nouveaux membres, en apportant de meilleures réponses aux défis de sécurité, compte tenu des enseignements tirés, en la dotant de capacités plus déployables et en nouant de nouvelles relations avec nos partenaires. Le sommet sera l'occasion de préciser davantage et de renforcer la vision que l'Alliance a de son rôle s'agissant de relever les défis du XXI<sup>e</sup> siècle, en constante évolution, de maintenir sa capacité à accomplir toute la gamme de ses missions, et d'assurer collectivement la défense de la sécurité dans nos pays tout en contribuant à la stabilité en dehors de nos frontières. En conséquence, nous demandons au Conseil en session permanente d'élaborer, en vue de son adoption à ce sommet, une déclaration sur la sécurité de l'Alliance définissant plus avant le contexte dans lequel s'inscrira cette tâche importante.
4. Nous avons accueilli à Bucarest un certain nombre de nos partenaires, ainsi que M. Ban Ki-moon, Secrétaire général de l'ONU, et de hauts responsables d'autres organisations internationales. Nombre des défis de sécurité d'aujourd'hui ne sauraient être vaincus par l'OTAN à elle seule. Le meilleur moyen d'y parvenir est de recourir à un vaste partenariat avec la communauté internationale au sens large, dans le cadre d'une approche véritablement globale, dans un même esprit d'ouverture et de coopération, et avec une détermination partagée par tous.

Nous sommes résolus à promouvoir ensemble la paix et la stabilité, et à relever les défis mondiaux, qui, de plus en plus, pèsent sur la sécurité de tous nos pays.

5. Le succès de cet effort commun dépend en grande partie de l'engagement de chacun. Nous rendons hommage au professionnalisme et à la bravoure des femmes et des hommes, de pays de l'Alliance et d'autres pays, qui sont plus de soixante mille à participer aux missions et aux opérations de l'OTAN. Nous exprimons notre profonde sympathie aux familles et aux proches de ceux qui ont perdu la vie ou ont été blessés en service. Leur sacrifice ne sera pas vain.
6. La sécurité euro-atlantique et, plus largement, la sécurité internationale sont étroitement liées à l'avenir de l'Afghanistan, qui doit être un État pacifique, démocratique, respectueux des droits de l'homme et libéré de la menace du terrorisme. C'est pourquoi la mission de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS), que nous menons sous mandat de l'ONU et à laquelle contribuent actuellement 40 pays, est notre première priorité. Aux côtés des Afghans, nous avons accompli des progrès importants, mais nous sommes conscients que les défis qui subsistent exigent des efforts supplémentaires. Nous ne permettrons pas, et nos partenaires afghans ne permettront pas non plus, que les extrémistes et les terroristes reprennent le contrôle de l'Afghanistan ou s'en servent comme base pour le terrorisme qui menace la population de tous nos pays. Nous allons publier avec nos partenaires de la FIAS, et avec le concours du président Karzaï, une déclaration sur l'Afghanistan. Cette déclaration énonce une vision claire, fondée sur quatre principes : un engagement ferme et commun, qui s'inscrit dans la durée ; le soutien au renforcement du leadership des Afghans et de la prise de responsabilité par ces derniers ; une approche globale de la communauté internationale, conjuguant efforts civils et militaires, ainsi qu'une coopération et un engagement accrus avec les pays voisins de l'Afghanistan, en particulier le Pakistan. Nous nous réjouissons de ce que des Alliés et des partenaires aient annoncé de nouvelles contributions de forces et d'autres formes de soutien, témoignage supplémentaire de notre détermination, et nous espérons que d'autres contributions suivront. Nous nous félicitons par ailleurs de la nomination de M. Kai Eide, représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU pour l'Afghanistan et chef de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA), qui donnera un élan supplémentaire et une plus grande cohérence aux efforts de la communauté internationale. Nous nous félicitons de la tenue prochaine de la Conférence de Paris, qui sera l'occasion de faire le point sur l'avancement des efforts internationaux pour la mise en œuvre du Pacte pour l'Afghanistan, et de les renforcer.
7. Notre engagement en faveur de la sécurité et de la stabilité de toute la région des Balkans reste constant. Nous saluons la rapidité, l'impartialité et l'efficacité de la KFOR face aux actes de violence, et nous déplorons toutes les attaques visant la KFOR, dirigée par l'OTAN sous mandat de l'ONU, et les autres présences internationales au Kosovo. Nous réaffirmons qu'en vertu de la résolution 1244 du Conseil de sécurité de l'ONU et à moins que ce dernier n'en décide autrement, la KFOR restera sur place afin de garantir un environnement sûr et sécurisé, y compris la liberté de mouvement, pour l'ensemble de la population du Kosovo.
8. Au Kosovo, l'OTAN et la KFOR continueront de travailler avec les autorités, et, dans le cadre de son mandat opérationnel, la KFOR coopèrera avec les Nations Unies, l'Union européenne et d'autres acteurs internationaux, lorsqu'il y a lieu, et leur prêtera assistance, pour aider à l'établissement d'un Kosovo stable, démocratique, multiethnique et pacifique. Nous soutenons l'action que mène l'ONU pour faire respecter l'état de droit et appelons toutes les parties à prendre des mesures fermes en vue de prévenir et de condamner les violences au Kosovo. L'OTAN et la KFOR se félicitent de la retenue dont ont fait preuve jusqu'ici les autorités au Kosovo. Nous comptons bien voir se poursuivre la pleine mise en œuvre de leurs engagements à l'égard des normes, en particulier celles qui ont trait à l'état de droit ou qui concernent la

protection des minorités et des communautés ethniques ainsi que la protection des sites historiques et religieux, de même qu'en matière de lutte contre la criminalité et la corruption.

9. L'OTAN se tient prête à jouer son rôle dans l'application de futures dispositions de sécurité. Rappelant la résolution 1244 du Conseil de sécurité de l'ONU, nous prenons note de la nécessité de maintenir dans tout le Kosovo des présences internationales dont les efforts contribuent à la liberté de mouvement et à la circulation des personnes et des biens, notamment par la surveillance des frontières. Nous appelons tous les acteurs de la région à travailler de manière constructive et à éviter toute action ou déclaration susceptible de compromettre la sécurité au Kosovo ou ailleurs dans la région. La KFOR continuera de mener un dialogue étroit sur la sécurité avec toutes les parties.
10. L'environnement informationnel d'aujourd'hui, en particulier pour ce qui est de nos opérations en Afghanistan et au Kosovo, met en relief le besoin d'une communication appropriée, souple, précise et menée en temps opportun avec les publics locaux et internationaux s'agissant des politiques de l'OTAN et de son engagement dans des opérations internationales. Nous nous félicitons des progrès accomplis dans le renforcement de la capacité de communication stratégique de l'OTAN, qu'illustre bien le Centre d'opérations médias de réaction rapide. Nous saluons également le lancement, à notre sommet, d'une chaîne de télévision OTAN sur Internet, qui diffusera régulièrement des bulletins d'information ainsi que des reportages vidéo, réalisés notamment dans les différentes régions de l'Afghanistan. Nous soulignons notre détermination à soutenir de nouvelles améliorations dans notre communication stratégique d'ici au sommet de 2009.
11. L'expérience en Afghanistan et dans les Balkans montre que la communauté internationale doit agir en collaboration plus étroite et adopter une approche globale pour affronter avec succès les défis de sécurité d'aujourd'hui et de demain. La mise en œuvre efficace d'une approche globale exige que tous les acteurs importants y coopèrent et y contribuent, de même que les organisations non gouvernementales et les instances locales compétentes. À cette fin, il est essentiel que tous les grands acteurs internationaux agissent de manière coordonnée et fassent usage d'une vaste gamme d'instruments civils et militaires dans un effort concerté qui tienne compte de leurs mandats et de leurs atouts respectifs. Nous avons entériné un plan d'action comprenant une série de propositions pragmatiques pour le développement et la mise en œuvre de la contribution de l'OTAN à une approche globale. Ces propositions ont pour but une application plus cohérente des instruments de gestion des crises propres à l'OTAN et un renforcement de la coopération pratique à tous les niveaux avec d'autres acteurs, chaque fois qu'il y aura lieu, y compris des dispositions concernant le soutien à la stabilisation et à la reconstruction. Ces propositions ont trait à des domaines tels que la planification et la conduite des opérations, la formation et l'entraînement, et le renforcement de la coopération avec des acteurs extérieurs. Nous chargeons le Conseil en session permanente de procéder à la mise en œuvre de ce plan d'action à titre prioritaire et de le garder continuellement à l'examen en tenant compte de tous les développements en la matière ainsi que des enseignements tirés.
12. Nous saluons la coopération établie depuis plus d'une décennie entre l'Organisation des Nations Unies et l'OTAN à l'appui de l'action que mènent les Nations Unies pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous avons développé la coopération opérationnelle pour ce qui est du maintien de la paix grâce aux opérations dirigées par l'OTAN sous mandat de l'ONU dans les Balkans et en Afghanistan. Ces expériences partagées ont montré la valeur d'une coordination efficace et rationnelle entre les deux organisations. Une coopération plus poussée contribuera de manière importante à la réponse de la communauté internationale aux menaces et aux défis auxquels elle est appelée à faire face. Comme énoncé dans le Traité de Washington, l'OTAN réaffirme sa foi dans les buts et les principes de la Charte des Nations Unies, y compris

l'exercice du droit naturel de légitime défense, individuelle ou collective, reconnu par l'article 51 de cette charte. La responsabilité primordiale du maintien de la paix et de la sécurité internationales appartient au Conseil de sécurité de l'ONU.

13. L'OTAN apporte également sa contribution à l'application par les pays de la résolution 1373 du Conseil de sécurité de l'ONU et des résolutions connexes dans la lutte contre le terrorisme, et elle œuvre en faveur de la non-prolifération des armes de destruction massive en apportant sa contribution à l'application par les pays de la résolution 1540 du Conseil de sécurité de l'ONU.
14. Les relations OTAN-UE couvrent un large éventail de questions d'intérêt commun liées à la sécurité, à la défense et à la gestion des crises, dont la lutte contre le terrorisme, le développement de capacités militaires cohérentes se renforçant mutuellement et les plans civils d'urgence. Le succès de notre coopération dans les Balkans occidentaux, y compris dans le cadre de l'opération Althea de l'UE en vertu des arrangements Berlin Plus, contribue à la paix et à la sécurité dans la région. En vertu des valeurs et des intérêts stratégiques qu'elles ont en commun, l'OTAN et l'UE travaillent côte à côte dans le cadre d'opérations majeures de gestion des crises, et elles continueront de le faire. Nous reconnaissons la valeur qu'apporte une défense européenne plus forte et plus performante, offrant des capacités pour relever les défis communs auxquels tant l'OTAN que l'UE sont confrontées. Nous soutenons donc les efforts déployés en ce sens et se renforçant mutuellement. Afin de réussir dans ces entreprises de coopération et dans celles qui suivront, il faudra un engagement accru pour garantir des méthodes de collaboration efficaces. Nous sommes dès lors résolus à apporter des améliorations au partenariat stratégique OTAN-UE, comme convenu par nos deux organisations, à parvenir à une coopération plus étroite et à une efficacité plus grande, et à éviter les doubles emplois inutiles, dans un esprit de transparence et dans le respect de l'autonomie des deux organisations. Plus forte, l'Union européenne contribuera davantage à notre sécurité commune.
15. Nous condamnons avec la plus grande fermeté tous les actes de terrorisme, quelles qu'en soient les motivations ou les manifestations. Nos pays restent déterminés à combattre ce fléau, individuellement et collectivement, aussi longtemps qu'il le faudra, dans le respect du droit international et des principes des Nations Unies. Les terroristes emploient divers types d'armes conventionnelles et de tactiques, y compris des tactiques asymétriques, et ils pourraient chercher à utiliser des armes de destruction massive (ADM) pour menacer la paix et la sécurité internationales. Nous attachons une grande importance à la protection de la population, du territoire, des infrastructures et des forces de nos pays contre les conséquences des attentats terroristes. Nous continuerons à élaborer des politiques de prévention de la prolifération et de contre-prolifération, et à contribuer à de telles politiques, en vue d'empêcher les terroristes de se procurer et d'utiliser des ADM. Nous poursuivrons également nos efforts à l'appui de notre programme de travail visant le développement de moyens évolués pour contribuer à la défense contre les attentats terroristes, notamment en continuant de développer de nouvelles technologies. Nous restons attachés au renforcement de la capacité de l'Alliance à partager les informations et le renseignement sur le terrorisme, en particulier pour les besoins des opérations de l'OTAN. Notre Alliance apporte une dimension transatlantique indispensable à la réponse au terrorisme, et nos pays continueront de contribuer à la pleine application de la résolution 1373 du Conseil de sécurité de l'ONU et des résolutions connexes, en particulier la résolution 1540, ainsi qu'aux efforts déployés plus largement par la communauté internationale dans ce domaine. Le dialogue et la coopération avec d'autres organisations internationales, lorsqu'il y a lieu, et avec nos partenaires, sont essentiels, et nous nous félicitons des efforts visant à donner un nouvel élan à la mise en œuvre du plan d'action du Partenariat contre le terrorisme. Nous confirmons notre attachement à l'opération Active Endeavour, notre opération maritime en Méditerranée, qui continue d'apporter une contribution importante à la lutte contre le terrorisme.

16. Nous restons profondément préoccupés par les actes de violence et les atrocités qui continuent d'être perpétrés au Darfour, et nous appelons toutes les parties à cesser les hostilités. L'OTAN reste disposée, après avoir mené des consultations avec l'ONU et l'Union africaine (UA) et obtenu leur accord, à soutenir leurs efforts de maintien de la paix dans la région. À la demande de l'Union africaine, l'OTAN a accepté d'apporter son soutien à la mission de l'UA en Somalie, et nous sommes prêts à prendre en considération d'autres demandes de soutien pour cette mission. Nous nous félicitons de voir s'exercer, en illustration de notre approche globale, la coopération directe entre l'OTAN et l'UA, comme en témoignent le soutien apporté jusqu'à récemment à la mission de l'UA au Soudan ainsi que le soutien actuellement fourni à la Force africaine en attente. L'OTAN salue l'opération EUFOR Tchad / République centrafricaine menée par l'Union européenne, ainsi que la contribution de l'UE à la stabilité et à la sécurité dans la région.
17. Nous réaffirmons l'engagement de l'Alliance à apporter son soutien au gouvernement et au peuple irakiens, et à aider au développement des forces de sécurité irakiennes. Nous avons répondu positivement à la requête du Premier ministre irakien, M. al-Maliki, qui souhaitait voir la Mission OTAN de formation - Iraq (NTM-I) prolongée jusqu'à la fin de 2009. En outre, nous envisageons favorablement la demande formulée par le gouvernement irakien en vue d'un renforcement de la NTM-I dans des domaines tels que l'entraînement des cadres des forces navales et des forces aériennes, la formation de la police, la sécurité des frontières, la lutte contre le terrorisme, la réforme de la défense, l'établissement d'institutions de défense, ainsi que la traçabilité des armes légères et de petit calibre. La NTM-I continue d'apporter une contribution importante aux efforts internationaux visant à former et à équiper les forces de sécurité irakiennes, et à ce jour, elle a assuré la formation de plus de 10 000 membres de ces forces. En complément de ces efforts, l'OTAN a également approuvé des propositions relatives à un cadre de coopération structuré afin de développer sa relation à long terme avec l'Iraq et de continuer à développer les capacités nécessaires à ce pays pour faire face aux menaces et aux défis communs.
18. Le processus d'élargissement en cours à l'OTAN est une réussite historique, qui a permis de faire avancer la stabilité et la coopération, et de nous rapprocher de notre but commun, d'une Europe entière et libre, unie dans la paix, dans la démocratie et par des valeurs communes. Conformément à l'article 10 du traité de Washington, la porte de l'OTAN restera ouverte aux démocraties européennes désireuses et capables d'assumer les responsabilités et les obligations liées au statut de membre. Nous rappelons que les décisions concernant l'élargissement sont du seul ressort de l'OTAN.
19. L'invitation que nous lançons à l'Albanie et à la Croatie d'engager des pourparlers en vue de leur adhésion à notre Alliance marque le début d'un nouveau chapitre pour les Balkans occidentaux et ouvre la voie à un avenir qui verra la pleine intégration dans les institutions euro-atlantiques d'une région stable, en mesure d'apporter une contribution majeure à la sécurité internationale.
20. Nous reconnaissons le travail important accompli par l'ex-République yougoslave de Macédoine<sup>1</sup> et l'engagement dont elle fait preuve à l'égard des valeurs de l'OTAN et des opérations de l'Alliance. Nous saluons les efforts mis en oeuvre par ce pays pour instaurer une société multiethnique. Dans le cadre des Nations Unies, de nombreux acteurs se sont employés activement au règlement de la question du nom, mais l'Alliance a noté avec regret que ces pourparlers n'avaient pas abouti. C'est pourquoi nous sommes convenus qu'une invitation serait faite à l'ex-République yougoslave de Macédoine dès qu'une solution mutuellement acceptable aura été trouvée à la question du nom. Nous souhaitons vivement voir les négociations reprendre sans délai et comptons bien qu'elles seront menées à bonne fin dès que possible.

21. Avec l'adhésion de l'Albanie et de la Croatie, l'Alliance sera mieux à même de faire face aux défis d'aujourd'hui et de demain. Ces pays ont fait la preuve de leur ferme attachement aux principes fondamentaux énoncés dans le Traité de Washington, ainsi que de leur capacité et de leur volonté de préserver la liberté et nos valeurs communes en contribuant à la défense collective de l'Alliance et à toute la gamme de ses missions.
22. Nous allons engager immédiatement des pourparlers avec ces pays en vue de la signature des protocoles d'accession d'ici à la fin du mois de juillet 2008 et de l'achèvement sans délai du processus de ratification. Durant la période qui précédera leur adhésion, l'OTAN associera à ses activités, dans toute la mesure du possible, les pays invités, et elle continuera de leur fournir soutien et assistance, notamment au travers du plan d'action pour l'adhésion (MAP). Nous attendons avec intérêt les calendriers de réforme des pays invités, qui détermineront les nouveaux progrès à accomplir par ces pays, avant et après l'adhésion, en vue d'accroître leur contribution à l'Alliance.
23. L'OTAN se félicite des aspirations euro-atlantiques de l'Ukraine et de la Géorgie, qui souhaitent adhérer à l'Alliance. Aujourd'hui, nous avons décidé que ces pays deviendraient membres de l'OTAN. Ils ont l'un et l'autre apporté de précieuses contributions aux opérations de l'Alliance. Nous nous félicitons des réformes démocratiques menées en Ukraine et en Géorgie, et nous attendons avec intérêt la tenue, en mai, d'élections législatives libres et régulières en Géorgie. Le MAP représente, pour ces deux pays, la prochaine étape sur la voie qui les mènera directement à l'adhésion. Nous déclarons aujourd'hui que nous soutenons la candidature de ces pays au MAP. Nous allons maintenant entrer dans une période de collaboration intensive avec l'un et l'autre à un niveau politique élevé afin de résoudre les questions en suspens pour ce qui est de leur candidature au MAP. Nous avons demandé aux ministres des Affaires étrangères de faire, à leur réunion de décembre 2008, une première évaluation des progrès accomplis. Les ministres des Affaires étrangères sont habilités à prendre une décision sur la candidature au MAP de l'Ukraine et de la Géorgie.
24. Nous restons attachés à la région stratégiquement importante que sont les Balkans, où l'intégration euro-atlantique, fondée sur les valeurs démocratiques et la coopération régionale, reste nécessaire à l'instauration d'une paix et d'une stabilité durables. Nous nous félicitons des progrès réalisés depuis le sommet de Riga dans le développement de notre coopération avec la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie. Nous encourageons chacun de ces trois pays à mettre pleinement à profit les possibilités qu'offre le Partenariat euro-atlantique en matière de dialogue, de réforme et de coopération, et nous avons chargé le Conseil en session permanente de garder à l'examen le développement des relations avec chacun de ces Partenaires.
25. Nous saluons la décision prise par la Bosnie-Herzégovine et par le Monténégro d'établir avec l'OTAN un plan d'action individuel pour le Partenariat (IPAP). Nous attendons avec intérêt des plans d'action ambitieux et concrets, qui permettront à ces pays de progresser dans leurs aspirations euro-atlantiques, et nous nous engageons à les aider l'un et l'autre dans les efforts de réforme qu'ils mèneront en ce sens. Soucieux d'encourager et de guider la Bosnie-Herzégovine et le Monténégro dans cette démarche, nous avons décidé de les inviter à entamer un Dialogue intensifié sur toute la gamme des questions politiques, militaires, financières et de sécurité liées à leurs aspirations à l'adhésion, sans préjudice de toute décision que pourrait prendre l'Alliance.
26. Nous nous tenons prêts à développer avec la Serbie une relation à la fois ambitieuse et substantielle, en faisant pleinement usage de son statut de membre du Partenariat pour la paix, en vue de permettre à ce pays de progresser encore sur la voie de l'intégration dans la communauté euro-atlantique. Nous réaffirmons notre volonté d'approfondir notre coopération avec la Serbie, notamment au travers de l'élaboration d'un IPAP, et nous examinerons, à sa demande, la possibilité d'instaurer un Dialogue intensifié.

27. Nous attendons de la Serbie et de la Bosnie-Herzégovine qu'elles coopèrent pleinement avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, et nous suivrons de près les efforts que chacune d'elles déploiera à cet égard.
28. Nous rappelons que le partenariat OTAN-Russie a été conçu comme un élément stratégique pour ce qui est de promouvoir la sécurité dans la région euro-atlantique, sur la base de principes, de valeurs et d'engagements fondamentaux parmi lesquels figurent la démocratie, les libertés civiles et le pluralisme politique. Depuis plus de dix ans que ce partenariat existe, nous avons instauré un dialogue politique et entrepris des projets concrets sur un large éventail de questions de sécurité internationale dans lesquelles nous avons des intérêts et des objectifs communs. Si nous avons des inquiétudes quant aux déclarations et aux actions récentes de la Russie sur de grandes questions de sécurité suscitant de part et d'autre des préoccupations, telles que le Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe (FCE), nous nous tenons néanmoins prêts à continuer de travailler avec elle en tant que partenaires égaux dans des domaines d'intérêt commun, comme le prévoient la Déclaration de Rome et l'Acte fondateur. Il nous faut poursuivre nos efforts communs dans les domaines de la lutte contre le terrorisme et de la non-prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs. Nous exhortons la Russie à donner suite aux importantes offres de coopération qui lui ont été faites. Nous estimons que les discussions bilatérales États-Unis–Russie portant, entre autres, sur la défense antimissile et les FCE, peuvent apporter une contribution importante dans ce domaine. Nous estimons en outre que le potentiel que renferme le Conseil OTAN-Russie n'est pas pleinement exploité, et nous restons prêts à définir et à mettre à profit les possibilités d'actions conjointes, à 27, tout en rappelant le principe selon lequel l'OTAN et la Russie prennent leurs décisions et agissent de manière indépendante. Nous réaffirmons à la Russie que la politique de la porte ouverte adoptée par l'OTAN et les efforts que cette dernière mène actuellement, de même que ceux qu'elle pourrait mener à l'avenir, en matière de défense antimissile, ont pour but de mieux répondre aux défis de sécurité auxquels nous sommes tous confrontés, et nous rappelons que, loin de faire peser une menace sur notre relation, cette politique et ces efforts offrent des possibilités d'approfondir la coopération et d'accroître la stabilité.
29. Nous prenons note de la ratification par la Russie de la Convention sur le statut des forces applicable au Partenariat pour la paix, et nous espérons qu'elle facilitera la poursuite de la coopération pratique. Nous apprécions que la Russie soit disposée à apporter son soutien à la mission de la FIAS dirigée par l'OTAN en Afghanistan en facilitant le transit par le territoire russe. Nous souhaiterions voir s'approfondir la coopération entre l'OTAN et la Russie à l'appui du gouvernement afghan, et ce avec l'accord de celui-ci, et nous espérons pouvoir mettre à profit le solide travail déjà accompli en matière de formation des officiers chargés de la lutte antidrogue en Afghanistan et en Asie centrale. La collaboration qui se poursuit au titre de notre initiative sur l'espace aérien en coopération et le soutien que la Russie apporte à l'opération Active Endeavour en Méditerranée contribuent à notre lutte commune contre le terrorisme. Nous nous félicitons également de notre coopération pour ce qui est de l'interopérabilité militaire, de la défense contre les missiles de théâtre, de la recherche et du sauvetage en mer, ainsi que des plans civils d'urgence.
30. Nous réaffirmons que la politique d'ouverture de l'OTAN, fondée sur les partenariats, le dialogue et la coopération, est un élément essentiel à la réalisation de l'objectif et des tâches de l'Alliance. Les partenariats de l'Alliance à travers le monde, dont l'utilité ne se dément pas, contribuent à la stabilité et à la sécurité dans la région euro-atlantique et au-delà. Dans cet esprit, nous nous félicitons des progrès accomplis depuis notre dernier sommet, tenu à Riga, s'agissant de renforcer la politique de partenariats et de coopération qui est celle de l'OTAN, et nous réaffirmons notre engagement à entreprendre de nouveaux efforts en ce sens.

31. Nous attachons une grande importance aux contributions que nos partenaires apportent aux missions et aux opérations menées par l'OTAN. Dix-sept pays extérieurs à l'Alliance fournissent des forces pour nos opérations et nos missions, et de nombreux autres pays offrent un soutien sous différentes formes. Nous continuerons de nous employer à favoriser une plus grande interopérabilité entre nos forces et celles des pays partenaires, à accroître encore le partage des informations et les consultations avec les pays contribuant aux opérations dirigées par l'OTAN, ainsi qu'à fournir aux pays partenaires des avis et une assistance concernant les aspects de la réforme liés à la défense et à la sécurité.
32. Nous sommes heureux d'accueillir nos Partenaires euro-atlantiques au sommet de Bucarest et réaffirmons que le Conseil de partenariat euro-atlantique (CPEA) et le programme du Partenariat pour la paix (PPP) conservent toute leur valeur. Nous restons attachés à ce que ces structures soient le cadre de discussions politiques de fond et d'une coopération efficace. Nous nous félicitons du retour de Malte au sein du PPP, et nous nous réjouissons à la perspective de voir ce pays participer activement au CPEA. Nous sommes satisfaits du renforcement du dialogue politique que permet le Forum du CPEA sur la sécurité. Nous accorderons la priorité à plusieurs nouvelles initiatives concrètes concernant, entre autres, le développement de l'intégrité dans les institutions de défense, ou encore le rôle important des femmes dans le règlement des conflits, tel que le décrit la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU. Nous saluons le travail du Centre euro-atlantique de coordination des réactions en cas de catastrophe, qui, à diverses reprises au cours des dix dernières années, a assuré avec succès la coordination des contributions apportées par les pays de l'OTAN et par les pays partenaires aux opérations de secours en cas de catastrophe. Nous continuerons de faire pleinement usage des fonds d'affectation spéciale OTAN/PPP et de les étendre à d'autres pays partenaires. Nous apprécions et continuerons de soutenir l'engagement de tous les Partenaires intéressés de la zone euro-atlantique dans des programmes destinés à appuyer les réformes dans le domaine de la défense et dans des domaines plus larges, y compris le plan d'action individuel pour le Partenariat. Rappelant la décision prise au sommet d'Istanbul, nous sommes résolu à collaborer avec nos Partenaires des régions stratégiquement importantes que sont le Caucase et l'Asie centrale, notamment en renforçant les arrangements de liaison dans ces régions, et nous poursuivrons le dialogue sur l'Afghanistan avec nos Partenaires d'Asie centrale. Nous apprécions les contributions importantes fournies par nos Partenaires du CPEA aux opérations de l'Alliance, et nous nous réjouissons à la perspective de travailler avec ces pays afin de relever les défis de sécurité du XXI<sup>e</sup> siècle.
33. Nous prenons note avec satisfaction des progrès importants accomplis dans le cadre du Dialogue méditerranéen depuis les sommets d'Istanbul et de Riga. Les consultations politiques avec nos partenaires du Dialogue méditerranéen ont gagné à la fois en fréquence et en substance, et la réunion qu'ont tenue en décembre dernier les ministres des Affaires étrangères de nos pays et des sept pays du Dialogue méditerranéen a contribué à l'approfondissement de notre partenariat. Nous comptons donc poursuivre dans cette voie par le renforcement, sur base volontaire, de nos arrangements de liaison avec les pays de la région. Notre coopération pratique s'est développée dans plusieurs domaines, et de nouvelles possibilités ont été créées, notamment en matière de formation et d'entraînement. Nous nous félicitons des progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'initiative OTAN de coopération en matière de formation, dans un esprit de coappropriation et dans la perspective du lancement du cours OTAN de coopération régionale au Collège de défense de l'OTAN, où deux cours pilotes se sont déroulés avec succès. Nous engageons nos partenaires du Dialogue méditerranéen à collaborer avec nous en vue de développer encore cette initiative. L'adoption de programmes de coopération individuels avec l'Égypte et Israël contribuera à l'établissement d'une coopération durable, structurée et efficace

avec ces pays. Nous encourageons nos autres partenaires du Dialogue méditerranéen à élaborer à leur tour, dans un avenir proche, un programme de coopération individuel. Nous nous réjouissons de la mise en œuvre du tout premier projet mené au titre d'un fonds d'affectation spéciale dans le cadre du Dialogue méditerranéen, projet destiné à aider la Jordanie à procéder à la neutralisation des explosifs et des munitions, ainsi que du lancement de l'étude de faisabilité d'un fonds d'affectation spéciale visant à aider la Mauritanie dans la neutralisation des munitions. Nous remercions nos partenaires du Dialogue méditerranéen pour les diverses contributions qu'ils apportent à nos opérations et à nos missions.

34. Nous nous réjouissons de la suite donnée par quatre pays de la région du Golfe à l'offre de coopération que nous avons faite dans le cadre de l'Initiative de coopération d'Istanbul (ICI), et nous encourageons les autres pays de la région à saisir cette offre. À cette fin, nous prévoyons le développement, sur base volontaire, de nos arrangements de liaison avec les pays de la région. Nous sommes satisfaits de voir ces pays manifester un intérêt accru pour les activités de formation et d'entraînement de l'OTAN et y participer davantage, et nous sommes prêts à renforcer notre coopération dans ce domaine comme dans d'autres. Nous nous félicitons des progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'initiative OTAN de coopération en matière de formation, dans un esprit de coappropriation et dans la perspective du lancement du cours OTAN de coopération régionale au Collège de défense de l'OTAN, où deux cours pilotes se sont déroulés avec succès. Nous engageons nos partenaires de l'ICI à collaborer avec nous en vue de développer encore cette initiative. Nous les encourageons à établir un programme de coopération individuel en vue de mieux structurer notre coopération. Nous apprécions vivement le soutien apporté par nos partenaires de l'ICI aux opérations et aux missions que mène l'Alliance.
35. L'Alliance attache un grand prix aux relations diverses qu'elle développe avec d'autres partenaires dans le monde. Les objectifs que nous poursuivons dans ces relations sont notamment le soutien des opérations, la coopération en matière de sécurité, et le rapprochement des positions au service d'intérêts de sécurité et de valeurs démocratiques partagés. Nous avons accompli des progrès substantiels dans l'instauration d'un dialogue politique et dans l'établissement de paquets individuels et adaptés d'activités en coopération avec un certain nombre de ces pays. Nous nous réjouissons en particulier de la contribution importante qu'apportent l'Australie, le Japon, la Nouvelle-Zélande et Singapour aux efforts menés sous la direction de l'OTAN en Afghanistan. Nous nous réjouissons également des contributions appréciables de la République de Corée aux efforts de soutien de la mission dirigée par l'OTAN en Afghanistan. Reconnaissant que ces pays recherchent chacun un degré différent de relation avec l'OTAN, et que d'autres pays pourraient à leur tour souhaiter engager avec elle un dialogue et une coopération, nous réaffirmons que nous sommes à la fois désireux de développer les relations individuelles existantes et disposés à en établir de nouvelles, sous réserve de l'approbation du Conseil de l'Atlantique Nord, à un rythme qui respecte les intérêts de chaque partie.
36. Nous réaffirmons que la région de la mer Noire demeure importante pour la sécurité euro-atlantique. À cet égard, nous nous félicitons des progrès réalisés dans le renforcement de l'appropriation régionale, grâce à l'usage efficace des initiatives et des mécanismes existants. L'Alliance continuera d'apporter, comme il conviendra, un soutien à ces efforts, en fonction des priorités régionales et suivant les principes de transparence, de complémentarité et d'inclusivité, afin de développer le dialogue et la coopération avec les États de la mer Noire et entre eux.
37. La prolifération des missiles balistiques représente une menace croissante pour les forces, le territoire, et la population des pays de l'Alliance. La défense antimissile s'inscrit dans le cadre d'une réponse plus large visant à contrer cette menace. Nous reconnaissons donc la contribution

substantielle que le projet d'implantation en Europe de moyens de défense antimissile des États-Unis apporte à la protection des Alliés contre les missiles balistiques à longue portée. Nous analysons actuellement les moyens d'associer cette capacité aux efforts en cours à l'OTAN en matière de défense antimissile de manière à ce qu'elle puisse être intégrée dans toute architecture future de défense antimissile à l'échelle de l'OTAN. Soucieux de respecter le principe de l'indivisibilité de la sécurité des Alliés, ainsi que la solidarité au sein de l'OTAN, nous chargeons le Conseil en session permanente de définir des options pour une architecture globale de défense antimissile visant à étendre la couverture au territoire et à la population de tous les pays de l'Alliance non couverts par le système des États-Unis ; ces options, destinées à préparer toute décision politique qui pourrait être prise à l'avenir, seront examinées à notre sommet de 2009.

38. Nous nous félicitons également des travaux déjà entrepris en vue de renforcer la coopération OTAN-Russie dans le domaine de la défense antimissile. Nous sommes déterminés à assurer la plus grande transparence et à mettre en place des mesures de confiance réciproques afin de répondre à toute préoccupation éventuelle. Nous encourageons la Fédération de Russie à mettre à profit les propositions de coopération en matière de défense antimissile formulées par les États-Unis, et nous sommes prêts à étudier les possibilités de relier les systèmes de défense antimissile des États-Unis, de l'OTAN et de la Russie en temps opportun.
39. Nous réaffirmons que la maîtrise des armements, le désarmement et la non-prolifération continueront d'apporter une contribution importante à la paix, à la sécurité et à la stabilité, et plus particulièrement à la prévention de la dissémination et de l'emploi d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs. Nous avons pris note du rapport élaboré à notre intention sur la mise en valeur du rôle de l'OTAN dans ce domaine. Dans le cadre d'une réponse plus large aux questions de sécurité, l'OTAN doit continuer de contribuer aux efforts internationaux en matière de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération, et nous chargeons le Conseil en session permanente de suivre activement ces questions.
40. L'Alliance a considérablement réduit ses forces conventionnelles depuis l'époque de la Guerre froide, et elle a réduit de plus de 90 % le nombre d'armes nucléaires affectées à l'OTAN. Les Alliés ont également réduit leurs arsenaux nucléaires. La France n'a plus que deux types de systèmes nucléaires, et elle a diminué de plus de moitié le nombre de ses vecteurs nucléaires ; elle a aussi annoncé qu'elle allait ramener à moins de 300 le nombre de ses têtes nucléaires, et qu'elle n'aurait aucune autre arme que celles de ses stocks opérationnels. Le Royaume-Uni n'a plus qu'un seul système nucléaire, il a réduit de 75 % la puissance explosive de son stock d'armes nucléaires, et il a ramené à moins de 160 le nombre de ses têtes nucléaires disponibles opérationnellement. Les États-Unis ont, quant à eux, ramené leur stock d'armes nucléaires à moins de 25 % de ce qu'il était au plus fort de la Guerre froide, et ils ont diminué de près de 90 % le nombre d'armes nucléaires tactiques affectées à l'OTAN.
41. Nous restons profondément préoccupés par les risques de prolifération que représentent les programmes de l'Iran dans les domaines du nucléaire et des missiles balistiques. Nous appelons ce pays à se conformer pleinement aux résolutions 1696, 1737, 1747 et 1803 du Conseil de sécurité de l'ONU. Nous sommes en outre profondément préoccupés par les activités de prolifération auxquelles se livre la République populaire démocratique de Corée, et nous appelons ce pays à se conformer pleinement à la résolution 1718 du Conseil de sécurité de l'ONU. Les Alliés réaffirment leur soutien aux accords multilatéraux de non-prolifération en vigueur, tel que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, et ils appellent au respect universel de ce traité, à l'adhésion universelle au protocole additionnel à l'accord de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), et au plein respect de la résolution 1540 du Conseil de sécurité de l'ONU. Les Alliés sont convenus de redoubler leurs efforts en

vue de la pleine application des accords de non-prolifération et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, auxquels ils réaffirment leur soutien et par lesquels ils sont liés.

42. Nous souscrivons pleinement à la déclaration du Conseil de l'Atlantique Nord du 28 mars 2008 et réaffirmons l'attachement de l'Alliance au régime du Traité FCE, exprimé dans la position de l'Alliance décrite au paragraphe 42 de la déclaration diffusée en 2006 à l'issue du sommet de Riga, dans la déclaration finale des Alliés à la conférence extraordinaire des États parties au Traité FCE tenue à Vienne et dans d'autres déclarations de l'Alliance reflétant les développements intervenus depuis lors. Nous attachons le plus grand prix au régime du Traité FCE et à tous ses éléments, et nous soulignons l'importance stratégique du Traité FCE, notamment de son régime des flancs, en tant que pierre angulaire de la sécurité euro-atlantique. Nous sommes vivement préoccupés par le fait que la Fédération de Russie ait maintenu la « suspension » unilatérale des obligations juridiques qui sont les siennes au titre du Traité FCE. Cette action ne sert pas notre objectif commun consistant à préserver la viabilité à long terme du régime FCE, et nous appelons instamment la Fédération de Russie à reprendre l'application du Traité. La situation actuelle, qui voit des Alliés parties au Traité FCE en appliquer les dispositions, alors que la Russie ne les applique pas, ne peut se prolonger indéfiniment. Nous avons avancé un ensemble de propositions constructives et tournées vers l'avenir, qui portent sur des actions parallèles relatives à des questions clés, notamment sur des mesures qui seraient prises par les Alliés sur la ratification du Traité FCE adapté et par la Fédération de Russie sur les engagements restant à remplir concernant la Géorgie et la République de Moldova. Nous pensons que ces propositions répondent à toutes les préoccupations exprimées par la Russie. Nous encourageons les autorités russes à travailler en coopération avec nous, et avec les autres États parties au Traité FCE concernés, pour parvenir à un accord sur la base du plan d'actions parallèles proposé afin qu'ensemble nous puissions préserver les avantages de ce régime historique.
43. Nous sommes préoccupés par la persistance de conflits régionaux dans le Sud-Caucase et en République de Moldova. Nos pays appuient l'intégrité territoriale, l'indépendance et la souveraineté de l'Arménie, de l'Azerbaïdjan, de la Géorgie et de la République de Moldova. Nous continuerons de soutenir les efforts visant à parvenir à un règlement pacifique de ces conflits régionaux, compte tenu de ces principes.
44. Nous avons déjà bien avancé dans nos travaux visant à transformer nos forces et nos capacités suivant nos objectifs politiques, en particulier les priorités énoncées dans la directive politique globale, et suivant notre expérience opérationnelle. Nous poursuivrons ce processus pour faire en sorte que l'Alliance reste à même d'assumer ses engagements opérationnels et de mener à bien toute la gamme de ses missions. Nos opérations mettent en évidence la nécessité de développer et d'aligner des forces modernes, interopérables, souples et soutenables. Ces forces doivent être capables de conduire, sur décision du Conseil, des opérations de défense collective et de réponse aux crises sur le territoire de l'Alliance et au-delà, à sa périphérie et à distance stratégique, avec un soutien faible ou nul de la part du pays hôte. Nous veillerons aussi à disposer des capacités adéquates pour pouvoir faire face à l'évolution des défis de sécurité du XXI<sup>e</sup> siècle et, dans cette optique, nous procéderons aux transformations, aux adaptations et aux réformes nécessaires.
45. La transformation est un processus de longue durée qui exige une attention constante et active. Nous soutenons par conséquent les travaux de nos ministres de la Défense, qui supervisent la gestion des aspects de la transformation relatifs à la défense pour faire en sorte que l'OTAN demeure efficace et efficiente, en particulier en poursuivant les efforts engagés dans divers domaines, mentionnés ci-après.

- Nous devons veiller à mettre à disposition les forces requises pour nos opérations et autres engagements. À cette fin, nous poursuivrons les efforts qui doivent nous permettre de déployer et soutenir davantage de forces. Nous sommes résolu à appuyer la Force de réaction de l'OTAN en mettant à sa disposition les forces nécessaires, et à améliorer la disponibilité des forces de réserve stratégiques et opérationnelles pour nos opérations. Nous chercherons à obtenir dans nos pays un plus grand soutien à l'égard de nos opérations, y compris en adoptant de meilleures stratégies de diplomatie publique.
  - Nous poursuivrons le développement des capacités requises pour mener à bien toute la gamme de nos missions et pour remédier à certaines insuffisances spécifiques. Nous nous emploierons particulièrement à améliorer le transport stratégique et le transport aérien intrathéâtre, notamment en ce qui concerne la fourniture d'hélicoptères aptes à la mission, et nous saluons les initiatives nationales appuyant ces travaux ; nous nous attacherons aussi à la question de la logistique multinationale. Nous accroîtrons encore la supériorité informationnelle par des capacités en réseau, y compris un système intégré de commandement et de contrôle aériens, par une meilleure connaissance de la situation maritime et par la mise sur pied, dans les délais, de la capacité alliée de surveillance terrestre. Nous continuerons d'accroître la capacité et l'interopérabilité de nos forces d'opérations spéciales. Nous appuyant sur les processus de planification de défense, nous intensifierons nos efforts en vue de mettre sur pied et de déployer les capacités et les forces appropriées, dont l'interopérabilité et la normalisation seront aussi poussées que possible. Notre action sera renforcée par l'amélioration de la coopération transatlantique s'agissant des industries de défense.
  - Nous sommes déterminés à développer des politiques et des capacités permettant de faire face aux menaces et aux défis nouveaux. Il s'agit notamment d'élaborer une politique globale pour prévenir la prolifération des armes de destruction massive (ADM) et se défendre contre les menaces chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires.
  - Nous poursuivons l'adaptation et la réforme des structures et des processus de l'Alliance. Dans ce contexte, nous réexaminons le tableau d'effectifs du temps de paix de la structure de commandement de l'OTAN pour rendre cette structure plus légère, plus efficace et plus efficiente ; et nous réformons les processus de planification de défense afin de faciliter la fourniture en temps voulu des capacités visées par la directive politique globale.
46. Cette transformation n'est possible que si l'on y consacre des ressources suffisantes, assorties de priorités adéquates. Nous entendons continuer de fournir, individuellement et collectivement, les ressources nécessaires pour permettre à notre Alliance d'accomplir les tâches que nous lui assignons. Ainsi, nous encourageons les pays dont les dépenses de défense sont en diminution à mettre fin à cette situation et à s'efforcer d'accroître leurs dépenses de défense en termes réels.
47. L'OTAN reste déterminée à renforcer la protection de ses systèmes informatiques clés contre les cyberattaques. Nous avons récemment adopté une politique sur la cyberdéfense, et nous définissons les structures et les autorités pour son application. Notre politique sur la cyberdéfense souligne la nécessité pour l'OTAN et pour les pays de protéger les systèmes d'information clés conformément à leurs responsabilités respectives, de mettre en commun les meilleures pratiques, et de mettre en place une capacité visant à aider, sur demande, les pays de l'Alliance à contrer les cyberattaques. Nous comptons bien poursuivre le développement des capacités de l'OTAN en matière de cyberdéfense et renforcer les liaisons entre l'OTAN et les autorités nationales.
48. Nous avons pris note du rapport intitulé « Rôle de l'OTAN en matière de sécurité énergétique », qui a été élaboré suite au mandat donné au sommet de Riga. Les Alliés ont établi les principes

qui régiront l'approche de l'OTAN dans ce domaine, et ils ont exposé des options et formulé des recommandations pour la poursuite des activités. Sur la base de ces principes, l'OTAN travaillera dans les domaines suivants : fusion et partage des informations et du renseignement, projection de la stabilité, promotion de la coopération internationale et régionale, soutien à la gestion des conséquences, et soutien à la protection des infrastructures énergétiques essentielles. L'Alliance continuera de mener des consultations sur les risques les plus immédiats en matière de sécurité énergétique. Nous veillerons à ce que les actions de l'OTAN apportent une valeur ajoutée et à ce qu'elles s'intègrent, en pleine coordination avec elles, dans celles de la communauté internationale, qui compte un certain nombre d'organisations spécialisées dans la sécurité énergétique. Nous avons chargé le Conseil en session permanente d'élaborer un rapport de synthèse sur les progrès accomplis dans le domaine de la sécurité énergétique, que nous examinerons au sommet de 2009.

49. Au cours des vingt dernières années, la complexité des exigences auxquelles est soumise notre Alliance a augmenté à mesure qu'évoluait l'environnement de sécurité et tandis que s'accroissaient la portée de nos missions et de nos opérations, comme le nombre de nos membres. Cela implique une adaptation et une réforme constantes des structures et des processus du siège de l'OTAN. Nous prenons note des progrès accomplis à cet égard dans le cadre de la transformation générale de l'OTAN, mais il faut aller plus loin, notamment pour tirer pleinement parti du déménagement vers un nouveau Siège. Dans l'examen des domaines où il nous faut apporter des changements, nous devons davantage mettre à profit les enseignements tirés de notre expérience s'agissant de remplir nos fonctions essentielles, et notamment de répondre aux besoins liés aux opérations, au développement des capacités, au partenariat et à la communication stratégique. Dans le prolongement des travaux menés par nos ministres de la Défense pour faire progresser le volet défense de la transformation, les Alliés devront aussi étudier les moyens de parvenir à une rapidité et à une cohérence maximales dans la transmission de solides avis politiques, militaires et en matière de ressources à l'appui de notre prise de décision par consensus, ainsi que les moyens d'accroître notre réactivité aux besoins opérationnels tributaires du facteur temps, y compris ceux des commandants de l'OTAN. Nous avons demandé au Secrétaire général de définir la voie à suivre pour atteindre ces objectifs à temps pour le sommet de 2009.
50. Nous exprimons notre sincère gratitude au gouvernement roumain pour sa gracieuse hospitalité. La ville de Bucarest a accueilli le plus grand sommet jamais tenu par l'OTAN, témoignage de la détermination de l'Alliance à collaborer étroitement avec la communauté internationale et de sa contribution unique s'agissant de promouvoir la sécurité et la stabilité dans un environnement stratégique en mutation rapide. À notre réunion, nous avons pris des décisions et donné de nouvelles orientations en vue de la poursuite de l'adaptation de l'OTAN à cet environnement par ses missions et ses opérations, par la modernisation de ses structures et de ses capacités, par le resserrement des liens avec d'autres pays et d'autres organisations, ainsi que par le maintien de son ouverture à l'adhésion de nouveaux États. Nous avons renforcé notre dialogue et notre coopération avec les pays et les organisations qui sont essentiels à notre sécurité. Nous nous réunirons de nouveau l'année prochaine à Strasbourg et à Kehl pour célébrer le 60e anniversaire de l'OTAN, pour faire le point sur son adaptation, et pour continuer de tracer la voie de la modernisation de notre Alliance en vue de relever les défis de sécurité du XXIe siècle.

Tél: +32 (0)2 707 5041 - Télécopieur: +32 (0)2 707 5057

[press@hq.nato.int](mailto:press@hq.nato.int) - <http://www.otan.nato.int>

1. La Turquie reconnaît la République de Macédoine sous son nom constitutionnel.